



**COMMUNE DE
LIBRAMONT-CHEVIGNY**

**VENTE DE BOIS
PAR SOUMISSIONS**

COUPES ORDINAIRES

Exercice 2026

le Jeudi 19 NOVEMBRE 2026 à 10 HEURES

à la salle de la buvette du football à Libramont,

(parking du centre culturel).



**Les lots non attribués lors de cette vente seront remis en vente,
par soumissions, sans autre forme de publicité,**

**le jeudi 10/12/2026 à 10h00,
à la commune de Libramont-Chevigny.**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIBRAMONT-CHEVIGNY
Place Communale, 9
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

Tél. 061/22.21.18 – Fax. 061/22.57.19
T.V.A. : 216.696.119
BE60 0910 0050 8570

La Bourgmestre,
Mme Laurence CRUCIFIX
Tél. 061/22.21.18

Le Directeur général,
Mr Maximilien GUEIBE
Tél. 061/22.21.18

L'Echevine des Forêts,
Mme Carole JANSSENS
Tél. 061/51.01.19

Le Directeur financier F.F.,
Mr Antoine BIBOT
Tél. 061/51.01.65

Le Service des Forêts,
Tél. 061/51.01.19

Division de la Nature et des Forêts

Cantonnement de SAINT-HUBERT

Monsieur Benjamin DE POTTER,
Chef de Cantonnement ai,
Département de la Nature et des Forêts
Avenue Nestor Martin, 10A
6870 SAINT-HUBERT
Tél. 061/61.21.20 Fax. 061/61.37.68

Une carte de situation des lots est disponible sur simple demande auprès du Cantonnement.
Les catalogues et informations sont disponibles à la Commune de Libramont-Chevigny et au
Cantonnement de Saint-Hubert.

Le jeudi 19/11/2026 à 10 heures, à la salle du football de Libramont, le Collège communal procédera, en présence des délégués de l'Administration Forestière, à la vente publique, par soumissions, des produits feuillus et résineux sur pied, des coupes ordinaires d'amélioration, aux clauses et conditions du cahier des charges générales des ventes de bois, arrêté par le Gouvernement et aux conditions particulières reprises ci-après.

CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente sera faite par soumission lot par lot.

Article 2 : Rappels d'impositions du cahier général des charges

2.1 Code forestier

Il est rappelé que la présente vente est régie par le Code forestier du 15 juillet 2008 et le Cahier des charges visé à l'article 78 du même Code (AGW du 27/05/2009).

2.2 Soumissions.

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à Madame la Bourgmestre à Libramont-Chevigny auquel elles devront parvenir au plus tard le 18/11/2026 à midi, ou être remises en mains propres du Président de la vente avant le début de la séance, ou au fur et à mesure de l'ouverture des soumissions lot par lot le jour de la séance.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges

Les soumissions seront placées sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant la mention "Vente du 19/11/2026 - soumissions".

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant, à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (art. 17).

Les offres seront faites par lots séparés uniquement. Toute soumission pour lots groupés sera exclue **sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés** conformément à l'art 5.

2.3: Montants des indemnités de prorogation des délais d'exploitation.(art.31§2)

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique il s'agit d'une procédure exceptionnelle. Elle peut être accordée ou refusée.

L'acheteur qui n'a pas pu terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange dans les délais prévus, doit demander une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe.

La prorogation du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

La demande, précisant le délai demandé, est adressée au Chef de cantonnement, **au plus tard quinze jours avant l'expiration du délai** normalement prévu. La décision est prise par le Directeur.

Le Directeur notifie sa décision contenant les frais de prorogation au Receveur régional/Directeur financier communal ainsi qu'à l'acheteur. Le Receveur régional/Directeur financier communal transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16 ou à l'application de l'article 33 s'il y a lieu.

2.3.1.: Indemnité d'abattage (art.31§3.1)

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation prévu par l'article 31§1. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité d'abattage est effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité d'abattage visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité d'abattage est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot. Pour les bois abattus mais non vidangés aux échéances prévues à l'article 31 §1, l'indemnité de vidange prévue à l'article 31§3.2 s'ajoute l'indemnité d'abattage pour les surfaces concernées.

Au-delà d'une année de retard par rapport à l'expiration du délai initial d'abattage, les taux sont majorés de 100 %. Il ne peut être accordé que deux années de prolongation, sauf instruction contraire notifiée par l'Administration centrale en fonction de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des ventes qui ont lieu entre le 1er janvier et le 30 juin, il ne peut être accordé qu'une seule année de prorogation.

Dans le cas de vente avec mesurage après abattage (m3 abattus), les taux sont à appliquer à la valeur estimée; mais une rectification peut être faite si la différence de valeur après abattage excède 10 %.

Dans le cas de l'application de l'article 87 du Code forestier, l'indemnité liée à l'ultime délai de 2 mois est de 8 % si au moins un an de prorogation de délai d'exploitation a déjà été octroyé.

2.3.2.: Indemnité de vidange (art. 31§3.2)

Si à l'expiration du délai d'exploitation prévu par l'article 31§1, il reste des bois abattus mais non vidangés, l'acheteur est redevable d'une indemnité de vidange fixée forfaitairement à 370,00 € par hectare et par année de retard. Le paiement de l'indemnité de vidange est effectué anticipativement au début de chaque année. Toute année commencée est due intégralement.

Sur le parterre des mises à blanc et des zones à régénérer par plantation ou par voie naturelle, l'indemnité de vidange est réclamée à partir de la première année. La surface à prendre en considération est celle de la partie de la coupe à régénérer qui est occupée par les bois non vidangés.

Dans toutes les autres situations (éclaircies, bois débusqués des mises à blanc), l'indemnité de vidange n'est réclamée qu'à partir du début de la seconde année qui suit l'expiration du délai d'exploitation. La surface à prendre en considération est celle de la coupe d'éclaircie.

2.3.3. : Indemnité de stockage (art.34)

Indépendamment des éventuelles indemnités visées par l'article 31, tout stockage sur la propriété du vendeur au-delà du délai d'exploitation doit être autorisé par le Chef de cantonnement, qui en fixe les conditions, contre paiement d'une indemnité de stockage. Le montant de cette indemnité est fixé à 0,75 € par m³ et par mois, les trois premiers mois étant gratuits. Le volume à prendre en considération est celui qui est encore stocké sur la propriété du vendeur au moment où l'indemnité devient exigible.

2.4. Bois chablis et scolytés dans les coupes en exploitation (art.24)

S'ils sont remis à l'adjudicataire, les chablis et bois scolytés sont facturés comme suit :

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.

2.5 Documents joints.

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire pour éviter des confusions avec les années précédentes.

Les cartes concernant les lots de bois vendus au catalogue sont à la disposition des marchands qui en font la demande au bureau du Cantonnement de Saint-Hubert. Les voies de débardage à respecter y sont représentées. Dans le cas où le parcours représenté devait être modifié, l'accord de l'AF devra être nécessaire.

Article 3 : Conditions d'exploitation.

Sans préjudice des autres dispositions mentionnées au cahier des charges générales, sont notamment d'application les conditions d'exploitation suivantes :

3.1 Tous les arbres délivrés doivent être abattus ras de terre et enlevés (art. 35 et 36).

3.2 Toutes les précautions utiles pour éviter d'endommager les recrûs, les plantations et les arbres réservés doivent être prises. Il est interdit de déposer des bois, grumes ou stères contre les arbres non délivrés et dans les parties régénérées (art.38§1).

3.3 Toute façon d'exploiter qui occasionne des dégâts doit être immédiatement et spontanément arrêtée même sans intervention de l'Agent des forêts responsable du triage (art.43).

3.4 Les dégâts occasionnés donnent lieu au paiement de dommages-intérêts ou à réparation suivant le cas. Ils sont estimés par le Service forestier et réclamés par le propriétaire (art.44).

3.5 Les acheteurs doivent abattre et exploiter les coupes de manière à laisser constamment les chemins libres d'accès aux véhicules (art.39§1).

Le traînage des arbres sur les chemins consolidés, empierrés ou asphaltés est formellement interdit (art.39§2).

3.6 Le débusquage/débardage au cheval peut être imposé comme mode d'exploitation (art.42).

3.7 La circulation d'engins peut être interdite dans les zones de source et de captage. Ces zones sont délimitées sur place et précisées dans le procès-verbal d'état des lieux avant exploitation (art.42).

3.8 Les délais d'exploitation sont :

3.8.1 Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :

Abattage et vidange : 31/03/2028 (y compris ravalement des souches).

3.8.2 Chablis feuillus : abattage et vidange : 30/06/2027

3.8.3 Chablis et scolytés résineux : abattage et vidange : 31/03/2027

Article 4 : Conditions particulières

Les conditions particulières propres à chacun des lots sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 5 : Itinéraires balisés

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 6 : Propreté - Certification PEFC – Natura 2000

Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des **déchets** en forêt (emballages divers, pièces de machines, huiles, carburants etc...) et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT, sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

La forêt communale/provinciale est certifiée **PEFC**. Cela signifie que le propriétaire s'engage à pratiquer une gestion durable et respectueuse de l'écosystème forestier. Afin de conserver cette certification, le propriétaire et le DNF sont tenus de faire respecter les règles d'exploitation prévues par le Code forestier et le Cahier des Charges.

Certains compartiments sont classés **Natura 2000**. Cela signifie qu'ils contiennent des espèces ou des habitats sensibles et hautement protégés. Nous vous demandons d'y redoubler de précautions afin de ne pas les détériorer.

En séance à Libramont-Chevigny.

Par le Conseil;

Le Directeur général,
(s) M. GUEIBE.

Le Directeur général,

Pour expédition conforme,

La Bourgmestre,
(s) L. CRUCIFIX.

La Bourgmestre,

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (<i>date</i>)	
A (<i>lieu</i>)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; ☐ soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☒ je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : ☒ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : ☐ soit immédiatement au comptant , séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ; ☐ en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ; ☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration venderesse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (<i>date</i>)	
A (<i>lieu</i>)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (<i>en toutes lettres</i>) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (*date de la vente + 4 mois*)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (*date de la vente + 4 mois*)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

.....
.....
.....

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

.....

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,

laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,

en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :

.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros

délivrée par (*organisme de cautionnement*)

.....
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)

.....
lors de la vente de bois du (*date*)

à (*lieu*)

☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de

dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue

le (*date*)

à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... €	le	au plus tard
..... €	le	
..... €	le	

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR) 	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration 	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du adjugé à 	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i> 	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

☐ administrateur-délégué de l'entreprise

☐ gérant de l'entreprise

☐ entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

☐ avant exploitation

☐ après exploitation

☐ sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

☐ pour le lot de la vente du à

[illegible]

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM..... FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)								
Je demande une prorogation relative aux compartiments n°..... de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de :€								
Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Echéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe : m³ Volume restant sur pied : m³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha								
Je sollicite : <table style="width: 100%;"><tr><td>☐ une première prorogation</td><td>☐ du délai d'abattage</td></tr><tr><td>☐ une seconde prorogation</td><td>☐ du délai de vidange</td></tr></table> Pour une durée de : <table style="width: 100%;"><tr><td>☐ 1 trimestre</td><td>☐ 2 trimestres</td><td>☐ 3 trimestres</td><td>☐ 4 trimestres</td></tr></table>	☐ une première prorogation	☐ du délai d'abattage	☐ une seconde prorogation	☐ du délai de vidange	☐ 1 trimestre	☐ 2 trimestres	☐ 3 trimestres	☐ 4 trimestres
☐ une première prorogation	☐ du délai d'abattage							
☐ une seconde prorogation	☐ du délai de vidange							
☐ 1 trimestre	☐ 2 trimestres	☐ 3 trimestres	☐ 4 trimestres					

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est ☐ confirmée au (date)
☐ refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) :	€
	Date de fin d'abattage :	
	= Nombre de trimestres : ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 1%	
	+ ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 2%	= €
Vidange	Rappel surface non vidangée (**):	ha
	Date de fin de vidange :	
	= Nombre d'années : ☐ ☐ x (**) x 370,00 €	= €
Total		= €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date

L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date

Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
(si réalisé, le joindre en annexe).

Date

L'Agent des Forêts



o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date

Le Chef de Cantonnement



o Décision du Directeur

La demande de prorogation est ☐ confirmée au
☐ refusée

Motivation :

Date

Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
Directeur financier communal

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
copie de l'original

Date

Le Directeur



PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constitue le lot n° de la vente du adjugé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : ☐ OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. ☐ NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à NOM PRENOM : GRADE accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituait le lot n° de la vente du adjudgé à	

Le chef de cantonnement

(signature)

LOT 1

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, , 0479 86 05 98

2,1914 Ha; 412 bois; cube moyen : 1873 dm³; circ moyenne : 132 cm; 772 m3 grumes

Comp/Pa : 661/2

Lieu(x) - dit(s)

SEHET

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		1		-		-	
55	17,5	-	-	-	0,159 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	6	5,018 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	17		-		-		-	
105	33,5	44		-		-		-	
115	36,5	54	142 m ³	1	1,295 m ³	-	-	-	-
125	40,0	78		1		-		-	
135	43,0	67		1		-		-	
145	46,0	60	392 m ³	-	3,328 m ³	-	-	-	-
155	49,5	36		3		-		-	
165	52,5	22		4		-		-	
175	55,5	3	165 m ³	4	30 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		3		-		-	
195	62,0	-	7,196 m ³	2	17 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,064 m ³	1	4,673 m ³	-	-
Totaux Gr.		390	711 m ³	21	56 m ³	1	4,673 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/1 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 661/2:2026/554, 661/2:2026/555, 661/2:2026/556

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 30 mètres environ, selon les indications du service forestier

LOT 2

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, , 0479 86 05 98

30,1727 Ha; 1245 bois; cube moyen : 657 dm³; circ moyenne : 86 cm; 818 m³ grumes

Comp/Pa : 661/1, 662/1, 662/2, 663/1, 663/2, 663/3

Lieu(x) - dit(s)

SEHET

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	3	0,197 m³	-		-		-	
45	14,5	16		1		2		-	
55	17,5	103	22 m³	1	0,359 m³	2	0,638 m³	-	-
65	20,5	206	61 m³	4	1,270 m³	4	1,270 m³	-	-
75	24,0	197		3		4		-	
85	27,0	199	198 m³	7	4,713 m³	7	5,760 m³	1	0,574 m³
95	30,0	172		5		9		-	
105	33,5	95		1		3		-	
115	36,5	48	286 m³	6	11 m³	-	9,290 m³	-	-
125	40,0	13		2		1		-	
135	43,0	5		1		-		-	
145	46,0	1	30 m³	1	6,131 m³	-	1,181 m³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		1	
175	55,5	-	-	2	5,211 m³	-	-	1	5,032 m³
Totaux Gr.		1 059	597 m³	34	29 m³	32	18 m³	3	5,606 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/2 Tri 009

LOT 2

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 2		PIN SYLVESTRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,341 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	6		-		-		-	
105	33,5	13		-		-		-	
115	36,5	25	47 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	24		-		-		-	
135	43,0	23		-		-		-	
145	46,0	12	93 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	7		-		-		-	
165	52,5	4		-		-		-	
175	55,5	1	28 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		116	168 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/2 Tri 009

LOT 2		BOULEAU							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,389 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,389 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/2 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 663/2:2025/1027, 663/2:2025/1028, 663/1:2025/1030, 663/3:2025/1098, 662/1:2026/405, 663/1:2025/1031, 662/2:2025/1102, 662/1:2026/404, 663/2:2025/1014, 663/2:2025/1016, 663/3:2025/1099, 662/1:2026/403, 663/3:2025/1100, 661/1:2026/402, 662/2:2025/1101, 663/2:2025/1015, 663/1:2025/1029, 662/1:2026/406, 663/2:2025/1017, 663/2:2025/1026, 662/2:2025/1103, 662/1:2026/407

Remarques éventuelles pour le lot 2

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante sauf pour le bouleau (décroissance)
- Présence de cloisonnements tous les 40 m : respect impératif de l' art.38,§3 du CdC

LOT 3

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, , 0479 86 05 98

8,4922 Ha; 1379 bois; cube moyen : 283 dm³; circ moyenne : 61 cm; 391 m³ grumes

Comp/Pa : 677/1, 678/4

Lieu(x) - dit(s)

COTE DE LA CHAPELLE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	6		-		-		20	
35	11,0	31	2,014 m³	-	-	-	-	77	5,055 m³
45	14,5	99		-		-		152	
55	17,5	90	31 m³	4	0,705 m³	1	0,198 m³	175	52 m³
65	20,5	91	28 m³	2	0,516 m³	2	0,586 m³	181	52 m³
75	24,0	50		6		-		120	
85	27,0	43	44 m³	6	4,966 m³	-	-	78	89 m³
95	30,0	7		3		-		38	
105	33,5	4		2		-		19	
115	36,5	1	9,251 m³	1	4,111 m³	-	-	5	47 m³
125	40,0	-		-		-		2	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	1	1,429 m³	-	-	-	2,454 m³
Totaux Gr.		422	114 m³	25	12 m³	3	0,784 m³	867	248 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/3 Tri 009

LOT 3		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	-	-	3	0,180 m³	-	-	-	-
45	14,5	-		1		-		-	
55	17,5	2	0,348 m³	1	0,307 m³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	4	1,116 m³	-	-	-	-
75	24,0	5		1		-		-	
85	27,0	5	4,047 m³	-	0,386 m³	-	-	-	-
95	30,0	4		-		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	1	7,060 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1	1,110 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		23	13 m³	10	1,989 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/3 Tri 009

LOT 3

Cantonnement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

LOT 3		BOULEAU							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe									
Qualité		CHAUFFAGE							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	7		-		-		-	
35	11,0	6	0,247 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	8		-		-		-	
55	17,5	8	1,048 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		29	1,295 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/3 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 677/1:2025/993, 677/1:2025/995, 677/1:2025/992, 677/1:2025/994, 678/4:2025/1012, 678/4:2025/1013, 678/4:2025/997, 678/4:2025/998, 678/4:2025/999, 678/4:2025/1011, 678/4:2025/996

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante sauf pour les bouleaux (décroissance)

LOT 4

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201

Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, , 0479 86 05 98

3,2506 Ha; 1014 bois; cube moyen : 1817 dm³; circ moyenne : 130 cm; 1842 m³ grumes

Comp/Pa : 678/1

Lieu(x) - dit(s)

COTE DE LA CHAPELLE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

953/2026/3320/A/4 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 678/1:2026/557, 678/1:2026/559, 678/1:2026/558

Remarques éventuelles pour le lot 4

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 30 mètres environ, selon les indications du service forestier

LOT 5

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201

Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98,
18,8447 Ha; 2205 bois; cube moyen : 425 dm³; circ moyenne : 65 cm; 937 m3 grumes
Comp/Pa : 308/1, 308/2, 308/3, 308/4, 308/11, 308/50, 311/2

Lieu(x) - dit(s)

DEVANT BELLE AU BOIS, LE PRE BOITE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 5	Especie		Coupe		Qualite		Type	
	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SCOLYTE SEC RX NORMAL		EPICEA AMELIORATION DERACINE NORMAL	
	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0		66		-		-	
35	11,0		231	18 m³	1	0,067 m³	-	-
45	14,5		367		3		-	
55	17,5		354	138 m³	10	2,614 m³	-	-
65	20,5		283	102 m³	12	3,982 m³	1	0,347 m³
75	24,0		300		16		-	
85	27,0		191	285 m³	7	11 m³	-	-
95	30,0		155		5		2	
105	33,5		69		11		1	
115	36,5		33	258 m³	13	29 m³	1	4,394 m³
125	40,0		11		4		-	
135	43,0		5		-		-	
145	46,0		3	33 m³	-	5,432 m³	-	-
155	49,5		-		-		-	
165	52,5		-		-		-	
175	55,5		-	-	-	-	-	-
185	59,0		-		-		-	
195	62,0		-	-	-	-	-	-
205	65,0		-		-		-	
215	68,5		-		1		-	
225	71,5		-		-		-	
235	75,0		-		-		-	
245	78,0		-	-	-	4,567 m³	-	-
255	81,0		-		-		-	
265	84,5		-		-		-	
275	87,5		-	-	1	7,233 m³	-	-
Totaux Gr.			2 068	834 m³	84	64 m³	5	4,793 m³
Houp./tail.				-		-		-

953/2026/3320/A/5 Tri 010

LOT 5

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 5		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	5	0,335 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	8		-		-		-	
55	17,5	7	2,496 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	5	1,534 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	3	2,933 m³	1	0,515 m³	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	2,336 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	1		1		-		-	
145	46,0	3	10 m³	-	1,393 m³	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	1	8,525 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		42	28 m³	2	1,908 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/5 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 311/2:2026/211, 308/2:2026/287, 308/2:2026/292, 308/4:2026/308, 308/2:2026/288, 308/3:2026/307, 308/4:2026/284, 308/2:2026/290, 308/2:2026/291, 308/3:2026/305, 308/3:2026/306, 308/4:2026/281, 308/4:2026/286, 308/2:2026/289, 308/1:2026/294, 308/11:2026/300, 308/4:2026/282, 308/4:2026/285, 308/1:2026/296, 308/3:2026/303, 308/1:2026/293, 308/1:2026/298, 308/50:2026/299, 308/11:2026/301, 308/4:2026/309, 308/3:2026/304, 308/4:2026/283, 308/1:2026/295, 308/1:2026/297

Remarques éventuelles pour le lot 5

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Présence de cloisonnements tous les 40 m dans les parcelles 308/2.7 et 2.17 (Volume concerné = 224 m³) : respect impératif de l'art.38,§3 du CdC
- Chemin en permanence rempli d'eau. Les modalités seront précisées par l'agent des forêts lors de la visite du lot

LOT 6

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98,
2,2084 Ha; 505 bois; cube moyen : 1899 dm³; circ moyenne : 130 cm; 959 m3 grumes
Comp/Pa : 333/1

Lieu(x) - dit(s)

HESTRUELLE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	1	0,471 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	1,284 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	7	5,390 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	17		-		-		-	
105	33,5	53		-		-		-	
115	36,5	93	215 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	90		-		-		-	
135	43,0	82		-		-		-	
145	46,0	65	469 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	50		-		-		-	
165	52,5	27		-		-		-	
175	55,5	12	253 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	4	15 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		505	959 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/6 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 333/1:2026/553

Remarques éventuelles pour le lot 6

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 30 mètres environ, selon les indications du service forestier

LOT 7

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98,
12,9929 Ha; 1324 bois; cube moyen : 846 dm³; circ moyenne : 92 cm; 1120 m3 grumes
Comp/Pa : 665/1

Lieu(x) - dit(s)

SASSOUE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	1	0,080 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	15	4,230 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	90	35 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	210		2		1		-	
85	27,0	299	317 m³	6	4,778 m³	3	2,528 m³	-	-
95	30,0	280		13		4		-	
105	33,5	196		7		5		-	
115	36,5	104	591 m³	4	22 m³	4	14 m³	-	-
125	40,0	48		5		3		-	
135	43,0	12		-		3		-	
145	46,0	3	102 m³	-	7,145 m³	-	9,987 m³	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	-		-		1		-	
175	55,5	-	4,752 m³	-	-	1	5,836 m³	-	-
Totaux Gr.		1 262	1 054 m³	37	34 m³	25	32 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/7 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 665/1:2026/207, 665/1:2026/210, 665/1:2026/206, 665/1:2026/208, 665/1:2026/209

Remarques éventuelles pour le lot 7

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Cloisonnements à réaliser : respect impératif de l' art.38§3 du CdC

LOT 8

Cantonnement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98,
 18,3153 Ha; 666 bois; cube moyen : 1399 dm³; circ moyenne : 113 cm; 932 m3 grumes
 Comp/Pa : 666/2, 669/1

Lieu(x) - dit(s)

SASSOUE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SCOLYTE SEC RX NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
				65	20,5	6	2,400 m ³	-	-
				75	24,0	32		1	
				85	27,0	48	53 m ³	-	0,488 m ³
				95	30,0	80		5	
				105	33,5	125		5	
				115	36,5	115	378 m ³	6	17 m ³
				125	40,0	54		10	
				135	43,0	33		4	
				145	46,0	7	168 m ³	2	26 m ³
				155	49,5	9		1	
				165	52,5	2		2	
				175	55,5	1	32 m ³	1	10 m ³
				185	59,0	1		-	
				195	62,0	-	3,545 m ³	-	-
				205	65,0	-	-	-	-
				Totaux Gr.		513	637 m ³	37	54 m ³
				Houp./tail.			-		-

953/2026/3320/A/8 Tri 010

LOT 8		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION BORDURE NORMAL			
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
				95	30,0	-		2	
				105	33,5	1		4	
				115	36,5	-	0,947 m ³	8	18 m ³
				125	40,0	-		15	
				135	43,0	-		16	
				145	46,0	-	-	17	92 m ³
				155	49,5	-		5	
				165	52,5	-	-	3	21 m ³
				Totaux Gr.		1	0,947 m ³	70	131 m ³
				Houp./tail.			-		-

953/2026/3320/A/8 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 666/2:2026/179, 669/1:2026/133, 669/1:2026/134, 669/1:2026/135, 669/1:2026/170, 669/1:2026/171, 666/2:2026/186, 666/2:2026/189, 666/2:2026/192, 666/2:2026/203, 669/1:2026/136, 669/1:2026/173, 666/2:2026/177, 666/2:2026/204, 669/1:2026/172, 666/2:2026/176, 666/2:2026/178, 666/2:2026/181, 669/1:2026/132, 666/2:2026/180, 666/2:2026/190, 669/1:2026/137, 669/1:2026/169, 669/1:2026/175, 666/2:2026/183, 666/2:2026/187, 666/2:2026/188, 666/2:2026/191, 666/2:2026/193, 666/2:2026/202, 666/2:2026/205, 669/1:2026/167, 669/1:2026/168, 666/2:2026/185, 669/1:2026/174, 666/2:2026/182, 666/2:2026/184

Remarques éventuelles pour le lot 8

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante

LOT 9

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98,
13,1359 Ha; 478 bois; cube moyen : 607 dm³; circ moyenne : 75 cm; 290 m³ grumes
Comp/Pa : 670/2, 670/3, 671/1, 672/1, 672/3, 672/4

Lieu(x) - dit(s)

SASSOUE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	12		-		-		-	
35	11,0	44	3,220 m³	1	0,080 m³	-	-	-	-
45	14,5	71		1		-		-	
55	17,5	81	28 m³	4	1,199 m³	-	-	-	-
65	20,5	46	15 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	35		2		-		-	
85	27,0	37	44 m³	1	1,453 m³	-	-	-	-
95	30,0	31		2		-		-	
105	33,5	28		4		1		-	
115	36,5	8	73 m³	1	6,715 m³	7	9,129 m³	-	-
125	40,0	4		-		10		-	
135	43,0	1		2		8		-	
145	46,0	-	8,454 m³	-	3,586 m³	16	52 m³	2	3,148 m³
155	49,5	-		-		9		2	
165	52,5	-		1		3		-	
175	55,5	-	-	-	2,670 m³	-	26 m³	-	3,272 m³
185	59,0	-	-	-	-	3	9,291 m³	-	-
Totaux Gr.		398	172 m³	19	16 m³	57	96 m³	4	6,420 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/9 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 672/3:2026/118, 671/1:2026/87, 671/1:2026/88, 670/2:2026/124, 670/2:2026/126, 671/1:2026/89, 672/3:2026/120, 672/4:2026/123, 670/2:2026/127, 672/1:2026/128, 672/1:2026/131, 672/1:2026/129, 670/3:2026/121, 672/4:2026/122, 672/1:2026/130

Remarques éventuelles pour le lot 9

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Dans les parcelles 672/3.7 (Volume concerné = 53 m³) => débusquage au cheval obligatoire

LOT 10

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477 78 15 97
23,1826 Ha; 6268 bois; cube moyen : 102 dm³; circ moyenne : 39 cm; 636 m3 grumes
Comp/Pa : 255/1, 255/2, 255/3, 255/4, 257/1, 300/1, 301/1

Lieu(x) - dit(s)

RIFONTAINE, LE CORET, POUJOU, CHABOTEFOSSE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 403		-		428		-	
35	11,0	1 648	109 m ³	-	-	330	26 m ³	-	-
45	14,5	909		-		141		-	
55	17,5	383	174 m ³	-	-	48	25 m ³	-	-
65	20,5	171	48 m ³	1	0,288 m ³	7	1,924 m ³	-	-
75	24,0	72		-		6		-	
85	27,0	33	49 m ³	1	0,572 m ³	5	4,624 m ³	-	-
95	30,0	50		1		-		-	
105	33,5	37		-		1		-	
115	36,5	21	113 m ³	-	0,721 m ³	1	2,304 m ³	-	-
125	40,0	8		-		1		-	
135	43,0	3		-		1		-	
145	46,0	-	18 m ³	-	-	1	5,336 m ³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-	-	-	-	-	-	1	2,417 m ³
Totaux Gr.		4 738	511 m ³	3	1,581 m ³	970	65 m ³	1	2,417 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/10 Tri 011

LOT 10

Cantonnement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

LOT 10		MELEZE		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		10		-	
35	11,0	-	-	8	0,702 m³	-	-
45	14,5	-		11		-	
55	17,5	-	-	5	2,268 m³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-	
85	27,0	1	0,686 m³	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-	
105	33,5	-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		3		-	
135	43,0	1	1,717 m³	-	4,524 m³	-	-
Totaux Gr.		2	2,403 m³	37	7,494 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-

953/2026/3320/A/10 Tri 011

LOT 10		BOULEAU					
Espèce		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL					
Qualité		NORMAL					
Type		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	120		-		-	
35	11,0	159	10 m³	-	-	-	-
45	14,5	130		-		-	
55	17,5	74	24 m³	-	-	-	-
65	20,5	19	4,655 m³	-	-	-	-
75	24,0	14		-		-	
85	27,0	1	5,425 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		517	44 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-

953/2026/3320/A/10 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 255/3:2026/425, 301/1:2026/426, 300/1:2026/433, 255/4:2026/420, 255/3:2026/423, 301/1:2026/429, 255/1:2026/414, 255/1:2026/412, 255/2:2026/417, 255/1:2026/418, 300/1:2026/434, 255/1:2026/411, 300/1:2026/432, 255/1:2026/421, 255/3:2026/424, 301/1:2026/428, 301/1:2026/430, 257/1:2026/415, 255/1:2026/419, 255/1:2026/422, 301/1:2026/427, 255/3:2026/416

Remarques éventuelles pour le lot 10

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante sauf pour les bouleaux (décroissance)
- Dans les parcelles 255/1-2-3-4 et 257/1 (Volume concerné = 474 m³) => débusquage au cheval obligatoire
- Accord préalable de l'agriculteur avant l'exploitation de la parcelle 257/1 (Volume concerné = 15 m³)

LOT 11

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477 78 15 97

42,7521 Ha; 2017 bois; cube moyen : 686 dm³; circ moyenne : 83 cm; 1383 m³ grumes

Comp/Pa : 303/1, 303/3, 303/4, 304/1, 317/1, 317/2, 317/3, 317/4

Lieu(x) - dit(s)

LA HAIE SEDAN, MONTAUAUX, PASPAI

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	9	0,624 m³	4	0,280 m³	3	0,234 m³	-	-
45	14,5	46		43		16		-	
55	17,5	114	32 m³	58	18 m³	25	7,950 m³	-	-
65	20,5	248	87 m³	80	22 m³	31	10 m³	-	-
75	24,0	324		59		39		-	
85	27,0	226	309 m³	29	35 m³	45	47 m³	1	0,595 m³
95	30,0	147		15		47		1	
105	33,5	72		7		35		1	
115	36,5	61	287 m³	3	20 m³	29	114 m³	1	2,567 m³
125	40,0	13		1		27		-	
135	43,0	7		-		12		1	
145	46,0	3	40 m³	-	1,614 m³	11	88 m³	1	3,118 m³
155	49,5	-		-		5		2	
165	52,5	-		-		1		2	
175	55,5	-	-	-	-	1	18 m³	1	11 m³
185	59,0	-		-		-		1	
195	62,0	-	-	-	-	1	4,040 m³	1	6,232 m³
Totaux Gr.		1 270	756 m³	299	97 m³	328	289 m³	13	24 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/11 Tri 011

LOT 11

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 11		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	SEC		NORMAL		BORDURE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,241 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,704 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,484 m³	1	0,721 m³	1	0,574 m³	-	-
95	30,0	2		1		1		-	
105	33,5	-		3		-		-	
115	36,5	-	1,618 m³	2	6,870 m³	-	0,719 m³	-	-
125	40,0	-		11		3		-	
135	43,0	-		19		3		-	
145	46,0	-	-	15	83 m³	2	12 m³	-	-
155	49,5	-		15		1		-	
165	52,5	-		10		-		-	
175	55,5	-	-	6	81 m³	-	1,994 m³	-	-
185	59,0	-		3		-		-	
195	62,0	-	-	2	18 m³	1	3,084 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	4,985 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	3,047 m³	89	195 m³	12	18 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/11 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 317/4:2026/448, 317/1:2026/450, 303/3:2026/458, 317/1:2026/451, 303/4:2026/455, 303/4:2026/456, 317/3:2026/442, 317/3:2026/446, 317/1:2026/449, 303/1:2026/463, 317/3:2026/445, 304/1:2026/454, 303/3:2026/459, 317/4:2026/444, 303/3:2026/460, 303/1:2026/464, 303/1:2026/465, 317/2:2026/440, 317/3:2026/443, 317/4:2026/447, 317/1:2026/452, 303/4:2026/457, 304/1:2026/453, 317/2:2026/441, 303/1:2026/461, 303/1:2026/462

Remarques éventuelles pour le lot 11

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Dans les parcelles 317/4 (Volume concerné = 65 m3) => débusquage au cheval obligatoire

LOT 12

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201

Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477 78 15 97

3,2524 Ha; 116 bois; cube moyen : 1051 dm³; circ moyenne : 140 cm; 122 m³ grumes; 75 m³ houppiers

Comp/Pa : 257/10

Lieu(x) - dit(s)

LE CORET

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 12	CHENE		CHENE		HETRE		HETRE	
Espèce Coupe Qualité Type	AMELIORATION NORMAL NORMAL		AMELIORATION SEC NORMAL		AMELIORATION NORMAL NORMAL		AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45 14,5	-		-		1		-	
55 17,5	-	-	-	-	-	0,095 m³	-	-
65 20,5	-	-	-	-	2	0,446 m³	-	-
75 24,0	-		-		3		-	
85 27,0	1		-		5		-	
95 30,0	5	2,721 m³	-	-	5	5,918 m³	-	-
105 33,5	2		-		7		-	
115 36,5	2	2,574 m³	-	-	5	7,187 m³	-	-
125 40,0	5		-		12		-	
135 43,0	3		1		12		-	
145 46,0	4	13 m³	-	1,149 m³	8	30 m³	-	-
155 49,5	1		-		4		-	
165 52,5	3		-		1		-	
175 55,5	1	8,876 m³	-	-	2	8,722 m³	2	2,888 m³
185 59,0	-		-		2		-	
195 62,0	-	-	-	-	-	2,406 m³	-	-
205 65,0	-		-		1		1	
215 68,5	-		-		1		-	
225 71,5	-		-		6		1	
235 75,0	-		-		-		-	
245 78,0	-	-	-	-	-	16 m³	-	5,036 m³
255 81,0	-		-		-		-	
265 84,5	-		-		1		-	
275 87,5	-	-	-	-	2	6,815 m³	-	-
Totaux Gr.	27	27 m³	1	1,149 m³	80	78 m³	4	7,924 m³
Houp./tail.		13 m³		-		51 m³		6 m³

953/2026/3320/A/12 Tri 011

LOT 12

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 12		HETRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	SCOLYTE (FE)							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	0,549 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	1,793 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	-	-	-	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	1		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	1	5,325 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	7,667 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			5 m³		-		-		-

953/2026/3320/A/12 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 257/10:2026/435, 257/10:2026/437, 257/10:2026/436, 257/10:2026/438, 257/10:2026/439

Remarques éventuelles pour le lot 12

- Mesures prises au mètre ruban
- Cubage à la décroissance
- Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (circulaire biodiversité et site NATURA) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 1/04 au 15/08
- Pas de réservation
- Accords obtenus avec les deux agriculteurs pour abattre et débarker les bois de bordure dans leurs prairies. Passage uniquement autorisé durant 2 périodes : jusqu'à fin mars 2027 et du 15 octobre 2027 au 31 mars 2028

LOT 13

Cantonement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477/781597

4,2780 Ha; 1121 bois; cube moyen : 1943 dm³; circ moyenne : 133 cm; 2178 m3 grumes

Comp/Pa : 81/2

Lieu(x) - dit(s)

BELEIGNE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 13									
Espèce	EPICEA		EPICEA		EPICEA				
Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE				
Qualité	NORMAL		BORDURE		SEC				
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL				
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
75 24,0	1		-		-		-		
85 27,0	3	2,857 m³	-	-	-	-	-	-	
95 30,0	30		-		-		-		
105 33,5	72		-		1		-		
115 36,5	180	371 m³	-	-	2	4,040 m³	-	-	
125 40,0	236		-		-		-		
135 43,0	223		9		-		-		
145 46,0	164	1 214 m³	4	25 m³	-	-	-	-	
155 49,5	102		4		-		-		
165 52,5	43		5		-		-		
175 55,5	23	468 m³	2	30 m³	-	-	-	-	
185 59,0	9		2		-		-		
195 62,0	1	37 m³	5	26 m³	-	-	-	-	
Totaux Gr.	1 087	2 093 m³	31	81 m³	3	4,040 m³	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

953/2026/3320/A/13 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 81/2:2026/769, 81/2:2026/770, 81/2:2026/771

Remarques éventuelles pour le lot 13

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 40 mètres environ, selon les indications du service forestier

LOT 14

Cantonnement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477/781597

3,5303 Ha; 725 bois; cube moyen : 1229 dm³; circ moyenne : 113 cm; 891 m3 grumes

Comp/Pa : 82/1

Lieu(x) - dit(s)

BELEIGNE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 14		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	18		1		-		-	
85	27,0	65	51 m³	-	0,457 m³	-	-	-	-
95	30,0	106		-		-		-	
105	33,5	154		5		-		-	
115	36,5	124	402 m³	6	11 m³	-	-	-	-
125	40,0	98		11		-		-	
135	43,0	45		17		-		-	
145	46,0	29	283 m³	13	65 m³	-	-	-	-
155	49,5	10		9		-		-	
165	52,5	3		6		-		-	
175	55,5	-	31 m³	1	35 m³	-	-	-	-
185	59,0	1		2		-		-	
195	62,0	1	6,845 m³	-	5,800 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		654	774 m³	71	117 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/14 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 82/1:2026/766, 82/1:2026/767, 82/1:2026/768

Remarques éventuelles pour le lot 14

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante

LOT 15

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477/781597

54,2379 Ha; 2108 bois; cube moyen : 547 dm³; circ moyenne : 65 cm; 1153 m³ grumes
Comp/Pa : 21/2, 21/3, 21/4, 21/5, 21/6, 23/2, 80/2, 80/4, 80/6, 81/3, 82/1, 82/2, 82/3, 82/4

Lieu(x) - dit(s)

BELEIGNE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 15		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	241		-		54		-	
35	11,0	485	32 m³	-	-	9	1,461 m³	-	-
45	14,5	324		-		4		-	
55	17,5	37	46 m³	-	-	3	1,450 m³	-	-
65	20,5	31	11 m³	5	1,830 m³	2	0,799 m³	-	-
75	24,0	81		12		5		-	
85	27,0	107	110 m³	14	15 m³	8	8,030 m³	3	2,040 m³
95	30,0	76		6		14		-	
105	33,5	52		3		26		-	
115	36,5	48	182 m³	3	12 m³	35	87 m³	-	-
125	40,0	12		1		37		-	
135	43,0	7		1		25		-	
145	46,0	1	33 m³	1	5,396 m³	30	175 m³	-	-
155	49,5	1		-		27		1	
165	52,5	-		-		21		-	
175	55,5	-	2,422 m³	-	-	12	178 m³	-	2,701 m³
185	59,0	-		-		11		1	
195	62,0	-	-	-	-	5	64 m³	-	3,904 m³
205	65,0	-	-	-	-	3	14 m³	-	-
Totaux Gr.		1 503	416 m³	46	34 m³	331	530 m³	5	8,645 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/15 Tri 012

LOT 15

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 15		PECTINE		PECTINE		MELEZE DU JAPON			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		-		48		-	
35	11,0	1	0,062 m³	-	-	35	3,222 m³	-	-
45	14,5	4		-		14		-	
55	17,5	11	2,563 m³	2	0,386 m³	6	2,938 m³	-	-
65	20,5	7	2,030 m³	1	0,290 m³	1	0,282 m³	-	-
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	1	2,585 m³	1	0,565 m³	-	-	-	-
95	30,0	1		1		-		-	
105	33,5	-		-		2		-	
115	36,5	-	0,726 m³	-	0,726 m³	9	14 m³	-	-
125	40,0	-		-		30		-	
135	43,0	-		-		18		-	
145	46,0	-	-	-	-	14	107 m³	-	-
155	49,5	-		-		7		-	
165	52,5	-		-		3		-	
175	55,5	-	-	-	-	1	28 m³	-	-
Totaux Gr.		30	7,966 m³	5	1,967 m³	188	155 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/15 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/6:2026/731, 82/3:2026/743, 23/2:2026/755, 80/2:2026/765, 82/2:2026/745, 81/3:2026/752, 21/2:2026/757, 82/3:2026/788, 21/2:2026/725, 21/2:2026/728, 82/3:2026/736, 21/3:2026/738, 82/3:2026/741, 23/2:2026/756, 80/4:2026/760, 80/6:2026/763, 80/6:2026/764, 21/4:2026/726, 21/5:2026/730, 82/3:2026/735, 21/2:2026/758, 82/4:2026/750, 21/5:2026/727, 21/4:2026/729, 21/5:2026/732, 21/3:2026/737, 82/4:2026/751, 82/3:2026/759, 80/6:2026/762, 82/1:2026/747, 82/3:2026/734, 23/2:2026/753, 82/1:2026/748, 21/3:2026/733, 80/4:2026/761, 80/4:2026/740, 23/2:2026/754, 80/4:2026/744, 82/2:2026/746, 82/4:2026/749

Remarques éventuelles pour le lot 15

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante sauf les abies (défilement)
- Dans les parcelles 21/6 et 82/4 (Volume concerné = 87 m³) => débusquage au cheval obligatoire
- En raison de la pose future d'une conduite d'eau, il pourrait être exigé de couper et exporter 4 épicéas (3/105 et 1/135) du comp 82/2 marqués de quatre flaches (+ couleur rouge)

LOT 16

Cantonement SAINT-HUBERT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
 CNE

INFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477/781597

18,0621 Ha; 541 bois; cube moyen : 313 dm³; circ moyenne : 58 cm; 169 m³ grumes; 46 m³ houppiers

Comp/Pa : 20/10, 21/10, 23/10

Lieu(x) - dit(s)

BELEIGNE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 16									
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL	CHENE D'AMERIQUE AMELIORATION NORMAL NORMAL	HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL	BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		1		114		10	
35	11,0	-	-	1	0,073 m³	107	9,443 m³	8	0,564 m³
45	14,5	-		2		64		12	
55	17,5	-	-	2	0,476 m³	60	18 m³	8	2,008 m³
65	20,5	-	-	2	0,446 m³	27	7,251 m³	3	0,597 m³
75	24,0	-		2		12		1	
85	27,0	-		-		16		2	
95	30,0	-	-	2	1,700 m³	18	21 m³	-	1,027 m³
105	33,5	-		-		3		-	
115	36,5	-	-	-	-	3	3,311 m³	-	-
125	40,0	1		-		2		-	
135	43,0	1		-		3		-	
145	46,0	-	1,963 m³	-	-	3	7,046 m³	-	-
155	49,5	-		-		1		-	
165	52,5	-		-		5		-	
175	55,5	-	-	-	-	2	9,513 m³	-	-
185	59,0	-		-		2		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	3,420 m³	-	-
205	65,0	-		-		4		-	
215	68,5	2		-		1		-	
225	71,5	1		-		7		-	
235	75,0	-		-		4		-	
245	78,0	-	6,909 m³	-	-	2	52 m³	-	-
255	81,0	-		-		3		-	
265	84,5	-		-		1		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-	-	-	-	1	22 m³	-	-
Totaux Gr.		5	8,872 m³	12	2,695 m³	465	153 m³	44	4,196 m³
Houp./tail.			5 m³		-		41 m³		-

953/2026/3320/A/16 Tri 012

LOT 16

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 16		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		-		-		-	
35	11,0	4	0,336 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	2	0,571 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		15	0,907 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/16 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 20/10:2026/843, 20/10:2026/785, 20/10:2026/787, 23/10:2026/772, 21/10:2026/781, 20/10:2026/786, 21/10:2026/784, 20/10:2026/789

Remarques éventuelles pour le lot 16

- Mesures prises au mètre ruban
- Cubage à la décroissance
- Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (circulaire biodiversité et site NATURA) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 1/04 au 15/08
- Pas de réservation

LOT 17

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201

Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COLLOT Jérôme, 061/61.46.09, 0477/85.66.19

58,5654 Ha; 1432 bois; cube moyen : 279 dm³; circ moyenne : 53 cm; 400 m³ grumes

Comp/Pa : 234/1, 234/3, 235/1, 235/2, 236/2, 249/1, 249/3, 251/1, 251/2, 251/5, 689/10, 690/1

Lieu(x) - dit(s)

CHAPELLE RICAILLE, WARINSART, THIER DU MONT, QUARTIER BRIGY, AUX 40 HECTARES

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 17 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL	EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL	EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL
Circ. Diam.	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume
25 8,0	164	5	6	23
35 11,0	238 17 m³	28 1,740 m³	- 0,096 m³	21 1,607 m³
45 14,5	151	14	-	8
55 17,5	92 37 m³	9 3,474 m³	- -	1 1,158 m³
65 20,5	88 28 m³	9 2,898 m³	- -	1 0,292 m³
75 24,0	60	5	-	-
85 27,0	43 53 m³	6 6,306 m³	- -	- -
95 30,0	39	3	-	-
105 33,5	25	1	-	-
115 36,5	7 66 m³	- 3,642 m³	- -	- -
125 40,0	8	-	-	-
135 43,0	6	-	-	-
145 46,0	3 27 m³	- -	- -	- -
Totaux Gr. Houp./tail.	924 228 m³ -	80 18 m³ -	6 0,096 m³ -	54 3,057 m³ -

953/2026/3320/A/17 Tri 014

LOT 17

Cantonement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

LOT 17		EPICEA INFRASTRUCTURE NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	1	0,068 m³	-	-
45	14,5	-	-	-	-	1	-	2	-
55	17,5	-	-	-	-	-	0,137 m³	2	0,590 m³
65	20,5	-	-	-	-	2	0,664 m³	1	0,272 m³
75	24,0	-	-	-	-	1	-	-	-
85	27,0	-	-	1	0,666 m³	2	1,655 m³	9	4,914 m³
95	30,0	-	-	-	-	3	-	6	-
105	33,5	-	-	2	-	1	-	2	-
115	36,5	-	-	1	3,370 m³	1	4,342 m³	2	7,916 m³
125	40,0	1	-	3	-	1	-	-	-
135	43,0	3	-	8	-	-	-	1	-
145	46,0	1	9,209 m³	2	23 m³	1	3,139 m³	-	1,424 m³
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	2	-	2	-	-	-	-	-
175	55,5	1	8,549 m³	2	12 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	18 m³	21	39 m³	14	10 m³	25	15 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/17 Tri 014

LOT 17		MELEZE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE AMELIORATION BORDURE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	-	-	8	-	-	-
35	11,0	-	-	-	-	31	2,234 m³	-	-
45	14,5	-	-	1	-	54	-	1	-
55	17,5	1	0,235 m³	1	0,310 m³	29	13 m³	-	0,134 m³
65	20,5	-	-	-	-	7	2,132 m³	-	-
75	24,0	1	-	2	-	1	-	-	-
85	27,0	2	1,642 m³	1	1,192 m³	-	0,395 m³	-	-
95	30,0	-	-	6	-	-	-	1	-
105	33,5	-	-	3	-	-	-	1	-
115	36,5	3	3,234 m³	6	11 m³	-	-	1	2,420 m³
125	40,0	-	-	-	-	3	-	2	-
135	43,0	-	-	-	-	1	-	2	-
145	46,0	-	-	3	3,870 m³	1	7,749 m³	-	4,846 m³
155	49,5	-	-	-	-	-	-	2	3,366 m³
Totaux Gr.		7	5,111 m³	23	16 m³	135	26 m³	10	11 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/17 Tri 014

LOT 17		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	71		-		-		-	
35	11,0	31	1,964 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	10		-		-		-	
55	17,5	2	0,664 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,390 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	-	2,202 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		1		-		-	
145	46,0	-	-	-	2,000 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	1	5,300 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		122	5,220 m³	3	7,300 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/17 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 234/3:2026/688, 249/1:2026/699, 690/1:2026/708, 234/3:2026/684, 236/2:2026/698, 251/1:2026/712, 236/2:2026/630, 249/1:2026/631, 690/1:2026/707, 689/10:2026/710, 235/2:2026/692, 251/2:2026/703, 251/2:2026/705, 690/1:2026/706, 235/2:2026/693, 234/3:2026/627, 234/3:2026/686, 236/2:2026/696, 235/2:2026/629, 690/1:2026/709, 235/2:2026/628, 234/3:2026/685, 234/1:2026/690, 249/3:2026/700, 251/5:2026/702, 689/10:2026/711, 234/3:2026/683, 234/3:2026/687, 235/1:2026/689, 234/1:2026/691, 236/2:2026/697, 249/3:2026/701, 251/2:2026/704

Remarques éventuelles pour le lot 17

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Dans les parcelles 234/3, 235/2.11, 249/3.23, 251/5.17 et 249/1.2 (Volume concerné = 141 m³) => débusquage au cheval obligatoire
- Pour des raisons d'infrastructure (chemin n° 6 à réaffecter) : abattage et débardage pour le 31/03/2027 au plus tard (Volume concerné = 18 m³)
- Pas de branches à moins de 6 m du cours d'eau dans le comp 235/2.11

LOT 18

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COLLOT Jérôme, 061/61.46.09, 0477/85.66.19

3,4698 Ha; 822 bois; cube moyen : 1990 dm³; circ moyenne : 134 cm; 1635 m³ grumes

Comp/Pa : 234/1

Lieu(x) - dit(s)

THIER DU MONT, CHAPELLE RICAILLE, LE GRAND MOCHAMP

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 18		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	2	0,761 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	1,708 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	2	2,708 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	17		-		-		-	
105	33,5	56		-		-		-	
115	36,5	125	264 m ³	2	2,392 m ³	-	-	-	-
125	40,0	158		4		-		-	
135	43,0	145		3		-		-	
145	46,0	116	828 m ³	7	24 m ³	-	-	-	-
155	49,5	73		12		-		-	
165	52,5	38		6		-		-	
175	55,5	16	359 m ³	7	60 m ³	-	-	-	-
185	59,0	4		7		-		-	
195	62,0	3	27 m ³	8	49 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		2		-		-	
215	68,5	-	4,547 m ³	1	12 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		763	1 488 m ³	59	147 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

953/2026/3320/A/18 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 234/1:2026/620, 234/1:2026/621

Remarques éventuelles pour le lot 18

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 30 mètres environ, selon les indications du service forestier
- Présence de semis naturels en périphérie de la mise à blanc : respect impératif de l'art.38, §1er du CdC

LOT 19

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COLLOT Jérôme, 061/61.46.09, 0477/85.66.19

4,4124 Ha; 1102 bois; cube moyen : 2138 dm³; circ moyenne : 139 cm; 2356 m3 grumes

Comp/Pa : 249/1

Lieu(x) - dit(s)

THIER DU MONT

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 19		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité		NORMAL		BORDURE		SEC			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	2	0,854 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	1	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	-	0,498 m ³	-	-	-	-
95	30,0	19	-	3	-	-	-	-	-
105	33,5	51	-	1	-	-	-	-	-
115	36,5	132	270 m ³	6	11 m ³	1	1,395 m ³	-	-
125	40,0	166	-	5	-	-	-	-	-
135	43,0	204	-	7	-	-	-	-	-
145	46,0	175	1 096 m ³	20	58 m ³	-	-	-	-
155	49,5	128	-	16	-	-	-	-	-
165	52,5	56	-	9	-	-	-	-	-
175	55,5	49	668 m ³	4	70 m ³	-	-	-	-
185	59,0	22	-	3	-	-	-	-	-
195	62,0	10	123 m ³	2	16 m ³	-	-	-	-
205	65,0	5	-	2	-	-	-	-	-
215	68,5	-	23 m ³	2	16 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 019	2 181 m ³	81	171 m ³	1	1,395 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/19 Tri 014

LOT 19		HETRE							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité		SCOLYTE (FE)							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	1	0,859 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,859 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/19 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 249/1:2026/617, 249/1:2026/616, 249/1:2026/618, 249/1:2026/619

Remarques éventuelles pour le lot 19

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 30 mètres environ, selon les indications du service forestier

LOT 20

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COLLOT Jérôme, 061/61.46.09, 0477/85.66.19

1,8713 Ha; 671 bois; cube moyen : 1262 dm³; circ moyenne : 112 cm; 847 m3 grumes

Comp/Pa : 123/2

Lieu(x) - dit(s)

LE GRAND MOCHAMP

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 20		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	2	0,152 m ³	-	-
45	14,5	1		-		8		-	
55	17,5	-	0,151 m ³	-	-	4	2,220 m ³	-	-
65	20,5	5	1,810 m ³	1	0,323 m ³	4	1,448 m ³	-	-
75	24,0	18		3		1		-	
85	27,0	39	35 m ³	5	4,242 m ³	3	2,643 m ³	-	-
95	30,0	82		11		1		-	
105	33,5	103		12		3		-	
115	36,5	121	341 m ³	13	33 m ³	-	4,076 m ³	-	-
125	40,0	86		9		1		-	
135	43,0	55		10		1		-	
145	46,0	36	312 m ³	8	41 m ³	1	5,604 m ³	-	-
155	49,5	13		1		-		-	
165	52,5	4		2		-		-	
175	55,5	2	49 m ³	1	9,032 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	3,467 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		566	742 m ³	76	88 m ³	29	16 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/20 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 123/2:2026/624, 123/2:2026/622, 123/2:2026/625, 123/2:2026/623, 123/2:2026/626

Remarques éventuelles pour le lot 20

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante
- Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches, d'une largeur de 5 mètres maximum, seront disposés tous les 30 mètres environ, selon les indications du service forestier
- Présence de semis naturels en périphérie de la mise à blanc : respect impératif de l'art.38, §1er du CdC

LOT 21

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : COLLOT Jérôme, 061/61.46.09, 0477/85.66.19

35,5685 Ha; 238 bois; cube moyen : 1607 dm³; circ moyenne : 169 cm; 382 m3 grumes

Comp/Pa : 689/10, 690/10

Lieu(x) - dit(s)

AUX 40 HECTARES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 21		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	-		43		-		-	
135	43,0	2		34		-		-	
145	46,0	-	2,298 m ³	30	108 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		17		-		-	
165	52,5	-		13		-		-	
175	55,5	-	-	13	59 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		13		-		-	
195	62,0	-	-	12	46 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		9		-		-	
215	68,5	-		12		-		-	
225	71,5	-		14		-		-	
235	75,0	-		11		-		-	
245	78,0	-	-	8	144 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		5		-		-	
265	84,5	-		1		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-	-	1	23 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	2,298 m ³	236	380 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/21 Tri 014

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 689/10:2026/792, 690/10:2026/790, 689/10:2026/791

Remarques éventuelles pour le lot 21

- Mesures prises au mètre ruban
- Cubage à la décroissance
- Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (circulaire biodiversité et site NATURA) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 1/04 au 15/08
- TOUS les houppiers, les bois de moins de 125 cm de circonférence + les hêtres et chênes marqués en chauffage (4 flaches sur le pourtour) sont réservés
- Recoupe marchande pour les chênes et recoupe imposée pour les hêtres

LOT 22

Cantonnement SAINT-HUBERT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-201



Propriété LIBRAMONT-CHEVIGNY
CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, , 0479 86 05 98

9,1931 Ha; 3489 bois; cube moyen : 46 dm³; circ moyenne : 34 cm; 160 m3 grumes

Comp/Pa : 507/1, 511/1, 511/10

Lieu(x) - dit(s)

LAMBEFAYS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 22		EPICEA		EPICEA		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 220		-		399		-	
35	11,0	783	48 m ³	2	0,072 m ³	244	15 m ³	1	0,036 m ³
45	14,5	367		4		92		-	
55	17,5	130	39 m ³	7	0,996 m ³	35	9,462 m ³	1	0,108 m ³
65	20,5	74	14 m ³	3	0,510 m ³	11	1,925 m ³	-	-
75	24,0	22		7		1		-	
85	27,0	10	11 m ³	5	4,010 m ³	-	0,290 m ³	-	-
95	30,0	2		4		-		-	
105	33,5	1		5		-		-	
115	36,5	-	1,871 m ³	5	10 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1	1,424 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 610	115 m ³	42	16 m ³	782	27 m ³	2	0,144 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/22 Tri 009

LOT 22		BOULEAU							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	24		-		-		-	
35	11,0	13	0,767 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	15		-		-		-	
55	17,5	1	0,979 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		53	1,746 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/3320/A/22 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 511/10:2025/392, 511/10:2025/393, 511/1:2025/397, 511/10:2025/390, 511/1:2025/396, 511/10:2025/398, 507/1:2025/394, 511/10:2025/391, 507/1:2025/395

Remarques éventuelles pour le lot 22

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante (Comp 511/1 et 507/1), à la hauteur recoupe et au défilement (Comp 511/10) et à la hauteur recoupe et décroissance pour les bouleaux
- Interdiction d'exploitation mécanisée du 15/04 au 15/07; débusquage au cheval obligatoire pendant cette période
- Présence de feuillus à différents stades (semis/gaulis/perchis) : respect impératif de ces feuillus
- Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2027
- Bois martelés en 2025

LOT 998

Cantonnement SAINT-HUBERT

Propriété LIBRAMONT LA F.E. DE
SAINTE-MARIE

INFORMATIONS : ARNOULD Jérôme, 0479 86 05 98,
0,6071 Ha; 47 bois; cube moyen : 660 dm³; circ moyenne : 82 cm; 31 m3 grumes
Comp/Pa : 1/11, 2/11, 4/11

Lieu(x) - dit(s)

LES HETS, TERRE DES HETS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 998		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	1	0,062 m ³	-	-
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	6	1,615 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	5	1,840 m ³	1	0,337 m ³	-	-	-	-
75	24,0	7		1		-		-	
85	27,0	9	9,724 m ³	1	1,073 m ³	-	-	-	-
95	30,0	4		1		-		-	
105	33,5	3		3		-		-	
115	36,5	1	8,040 m ³	-	3,831 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		1		-		-	
135	43,0	-	1,562 m ³	1	2,944 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		37	23 m ³	9	8,185 m ³	1	0,062 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/5358/A/998 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 2/11:2026/312, 4/11:2026/314, 1/11:2026/311, 1/11:2026/310, 2/11:2026/313, 4/11:2026/315

Remarques éventuelles pour le lot 998

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante

LOT 999

Cantonnement SAINT-HUBERT

Propriété LIBRAMONT LA F.E. DE
SAINTE-MARIEINFORMATIONS : COMPERE Georges, 061/27.04.37, 0477 78 15 970,4753 Ha; 21 bois; cube moyen : 929 dm³; circ moyenne : 101 cm; 20 m3 grumes

Comp/Pa : 3/1

Lieu(x) - dit(s)

VILLAGE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 999									
Espèce	Coupe	Qualité	Type	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	MELEZE AMELIORATION NORMAL NORMAL	MELEZE AMELIORATION SEC NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,194 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,403 m ³	-	-	2	1,258 m ³	1	0,629 m ³
95	30,0	1		-		2		-	
105	33,5	1		1		4		-	
115	36,5	1	2,668 m ³	-	1,025 m ³	4	11 m ³	-	-
125	40,0	1	1,308 m ³	-	-	1	1,461 m ³	-	-
Totaux Gr.		6	4,573 m ³	1	1,025 m ³	13	14 m ³	1	0,629 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

953/2026/5358/A/999 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 3/1:2026/775, 3/1:2026/844, 3/1:2026/774, 3/1:2026/776

Remarques éventuelles pour le lot 999

- Mesures prises au compas
- Cubage au défilement